**PROGRAMME D’ENSEIGNEMENT À DISTANCE VIAvirtuel AU PALIER SECONDAIRE**

**Enseignement à distance (9e à la 12e année) :**

Afin de permettre un parcours éducatif qui respecte les besoins et les intérêts des élèves, l’enseignement en mode virtuel et présentiel est offert simultanément par le personnel enseignant. Les élèves à distance et en personne participent à des périodes d’enseignement synchrone. Les élèves à distance et en présentiel se retrouvent donc dans le même groupe classe.

Le Conseil utilise la plateforme TEAMS de Microsoft (suite Office 365) pour l’enseignement à distance et le dépôt de travaux. Un enseignement du curriculum complet est offert.

Pour un élève au secondaire, : :

* l’emploi du temps sera limité à deux cours de 150 minutes par jour;
* 4 cours sur un cycle de 2 jours seront offerts pendant le semestre (modèle de jour alterné : Jour 1 cours A/cours B et Jour 2 Cours C/cours D).

Veuillez noter que certains cours pour les élèves de la 9e à la 12e année ne peuvent pas être offerts en mode virtuel temps plein au sein de l’école (p.ex., éducation physique et santé, hôtellerie et tourisme, etc.). Vous pouvez consulter la personne en charge de l’orientation scolaire de votre école si vous avez des questions au regard du choix de cours de votre enfant.

La présence des élèves est obligatoire aux périodes d’enseignement synchrone. La prise de l’assiduité est effectuée selon le protocole habituel de l’école.

Comme à l’habitude, les élèves de la 9e à la 12e année ont la possibilité de s’inscrire à un cours asynchrone du [Consortium d’apprentissage virtuel de langue française de l’Ontario (CAVLFO)](https://www.apprentissageenligne.org/) en suivant les modalités prescrites par ce dernier. Il faut communiquer avec la personne en charge de l’orientation scolaire à l’école pour recevoir des informations et s’inscrire.

**Enseignement à distance (7e et 8e année) :**

Le Programme d’enseignement VIAvirtuel est à l’intention des élèves de la 7e et 8e année, fréquentant une école élémentaire ou une école secondaire dont les parents ont fait le choix de l’enseignement à distance pour la rentrée scolaire 2021-2022. Le Conseil utilise la plateforme TEAMS de Microsoft (suite Office 365) pour l’enseignement à distance et le dépôt de travaux.

Un enseignement du curriculum complet sera offert à raison de **300 minutes** d’occasion d’apprentissage par jour, incluant un minimum de 225 minutes d’apprentissage synchrone. Le personnel enseignant et d’appui affecté au programme VIAvirtuel sera disponible pendant l’horaire de la journée scolaire établi par l’école à l’exception de l’heure du repas et des pauses. Les groupes classes du programme VIAvirtuel pourront être une amalgamation d’élèves d’une même école et/ou de différentes écoles.

La présence des élèves est obligatoire aux périodes d’enseignement synchrone. La prise des présences sera effectuée selon le protocole habituel de l’école.

Toutes les matières du curriculum sont enseignées dans le programme VIAvirtuel. Généralement, il y a l’enseignement de matières le matin pour un bloc de 150 minutes et d’un autre bloc de 150 minutes en après-midi pour d’autres matières. L’intégration des matières est préconisée.

**ENGAGEMENT DES PARENTS, TUTEURS, TUTRICES**

Les élèves de la 7e à la 12e année sont plus autonomes, toutefois, les parents, tuteurs, tutrices demeurent un appui essentiel pour veiller à ce que leur enfant soit assidu au cours.

**DÉFINITIONS DES TERMES**

Les termes « apprentissage synchrone » et « apprentissage asynchrone » désignent ce qui suit :

Apprentissage synchrone : Apprentissage qui se déroule en temps réel, en présence de l’enseignant. L'apprentissage synchrone implique l'utilisation de textes, de vidéos ou de la communication vocale d'une manière qui permet au personnel enseignant et à d'autres membres de l'équipe de l'école ou du conseil scolaire d'enseigner aux élèves et d'établir avec eux un contact en temps réel. Il favorise le bien-être et le rendement scolaire de tous les élèves, y compris de ceux ayant des besoins particuliers, en offrant au personnel enseignant et aux élèves une façon interactive et engageante d'apprendre. Il aide l'enseignante ou l'enseignant à fournir une rétroaction immédiate aux élèves et permet aux élèves d'interagir les uns avec les autres.

Apprentissage asynchrone : Apprentissage sans la supervision de l’enseignant. Dans le cadre de l'apprentissage asynchrone, les élèves peuvent être amenés, par exemple, à regarder des leçons sur vidéo préenregistrées et à accomplir individuellement ou en équipe des tâches assignées.

**TEMPS À CONSACRER CHAQUE JOUR À L’APPRENTISSAGE**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Année d’étude de l’élève** | **Exigence relative à la période minimale à consacrer chaque jour à l’apprentissage synchrone** | **Temps disponible à l’apprentissage asynchrone** | **Total du temps d’apprentissage à chaque jour** |
| 7e et 8e année | 225 minutes par jour | 75 minutes | 300 minutes |
| 9e à 12e année | 225 minutes par jour | 75 minutes | 300 minutes |

Un emploi du temps quotidien sur la base d’une journée d’enseignement régulier est remis aux élèves par la direction de l’école avec des temps de contacts en direct fréquents avec un membre du personnel enseignant et des attentes en matière d’apprentissage.

Les périodes d'apprentissage synchrone indiquées dans le tableau précédent peuvent être divisées en périodes plus courtes durant la période de cours. L'apprentissage synchrone peut comprendre des périodes durant lesquelles les élèves travaillent de façon autonome ou en petits groupes, étant engagés dans une classe virtuelle avec un membre du personnel enseignant qui supervise leur apprentissage et répond aux questions.

D'autres rencontres peuvent avoir lieu entre le personnel enseignant, le personnel d’appui et les élèves, le cas échéant, pour répondre à des besoins d'apprentissage spécifiques.

Pour les élèves de 7e et 8e année, la durée totale des devoirs ne devrait pas dépasser en moyenne 60 minutes par jour.

**OUTILS TECHNOLOGIQUES ET CONNEXION INTERNET**

Des outils technologiques sont nécessaires pour l’enseignement VIAvirtuel. Si une famille a des préoccupations par rapport à l’accès à la technologie, elle doit communiquer avec la direction d’école de son enfant.

La plateforme TEAMS de Microsoft est utilisée pour les classes virtuelles en direct, pour des activités d’apprentissage à faire de chez soi, des devoirs, mais aussi pour du soutien en dehors des heures de classe. Vous recevrez toutes les instructions de la part de l’école.

Plusieurs tutoriels sont disponibles pour se familiariser avec l’outil Microsoft TEAMS :

[Apprendre à la maison – élèves et parents](https://www.youtube.com/playlist?list=PLW7Zfk7ZGFtP0gcbzIagfM5h82wxXlC6b)

[Guide d’utilisation](https://support.office.com/fr-fr/article/enseignement-%c3%a0-distance-avec-office-365-recommandations-aux-parents-et-aux-tuteurs-l%c3%a9gaux-89d514f9-bf5e-4374-a731-a75d38ddd588)

Si vous avez des difficultés techniques, n’hésitez pas à contacter nos équipes :

* Pour des problèmes liés aux mots de passe, veuillez contacter la direction de votre école par courriel,
* Pour à accéder à la plateforme ou toute autre difficulté technique, veuillez vous adresser à notre service d’aide informatique : [appuitechnique@csviamonde.ca](mailto:appuitechnique@csviamonde.ca).

Pour les questions relatives au programme VIAVirtuel:

* Pour les élèves de la 7e à la 8e année, veuillez écrire à [viavirtuel@csviamonde.ca,](mailto:viavirtuel@csviamonde.ca)
* Pour les élèves de la 9e à la 12e année, contactez la direction de l’école.